

Les territoires face au changement climatique

Les actions d'atténuation du réchauffement atmosphérique et d'adaptation au changement climatique font intervenir de multiples acteurs : les organismes internationaux, les groupes d'Etats, les Etats, les régions, les communes, les syndicats intercommunaux, les ONG, les partis politiques, les syndicats, les banques, les compagnies d'assurances, les chercheurs, les entreprises multinationales, les PME et les PMI, la grande distribution, les transports, les médias et les citoyens...

par Martine TABEAUD*

Tous n'interviennent pas aux mêmes échelles (du local au mondial) et tous ne sont pas toujours reconnus en tant qu'acteurs. Pourtant, toute action d'adaptation et d'atténuation doit nécessairement concilier leurs aspirations, parfois divergentes, et donc s'inscrire dans un espace habité et exploité, approprié et administré, où se développent une identité, une culture, une socialisation permettant au groupe d'exister : en un mot, un « territoire ».

Bien que partagée par tous les hommes, la planète ne constitue pas pour autant un « territoire »

La mobilité de l'atmosphère distribue la pollution, qui ne s'arrête pas aux frontières, si bien que les gaz ayant entraîné le réchauffement sont présents partout, y compris dans les glaces de l'Antarctique... De ce constat semble avoir découlé une volonté de réponse mondiale au réchauffement du climat planétaire.

A partir des années 1970, les idées des grandes organisations non gouvernementales (ONG) environnementalistes se sont fait entendre, au point d'infléchir les politiques de nombreuses institutions. Leur place a été croissante dans les conférences internationales (2 400 représentants, à Rio, en 1992, et 7 000, à Johannesburg, en 2002). Le Grenelle de l'Environnement les a positionnées à l'égal d'experts. Puissantes par le nombre de leurs adhérents et par leurs ressources supérieures à celles de bien des États, elles jouent le rôle de courroies de transmission entre les organisations internationales et les gouvernements, de médiatrices entre États, de consultantes ou de groupes de pression. Internationales, leurs causes ne peuvent qu'être universelles (« *action rapide et concrète en faveur de la protection du climat* » (World Wildlife Fund, WWF), « *Faites un geste pour la planète* » (WWF), « *Protégeons la biodiversité* » (Greenpeace)... En matière de climat, leurs mots d'ordre ont clairement situé le débat à l'échelle de la

planète, dans l'intérêt des générations futures, pour la survie de l'humanité..., puis pour celle de la Terre. Elles insistent sur un sombre avenir pour tous et, pour renforcer cette unité des humains, elles parlent de pays « mal développés » (par référence aux pays « sous-développés »).

Ce faisant, elles réinterprètent, à leur manière, les résultats obtenus par des chercheurs en climatologie. En 2007, l'attribution du Prix Nobel de la Paix, conjointement à Al Gore et au GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), a souligné l'importance de ce dernier. Créé en 1988, il rassemble des experts nommés par les gouvernements. Ses rapports de synthèse périodiques (1) évaluent « *les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique nécessaires pour comprendre les fondements des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner les conséquences possibles* » (introduction du rapport 1990). Trois groupes de travail ont été mis en place : le Groupe I fait le point sur l'évolution du climat, le Groupe II traite de la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et naturels, des conséquences des changements et des possibilités de s'y adapter et le Groupe III réfléchit aux solutions susceptibles de limiter les émissions de GES ou d'atténuer de toute autre manière les changements climatiques. Grâce à ses rapports et, surtout, à leurs résumés destinés aux décideurs, le GIEC définit la teneur des problèmes climatiques. Dans les premiers rapports (de 1990 et 1995), c'est le groupe I (celui des climatologues) qui a eu la plus forte audience et ce sont ses conclusions sur le réchauffement attendu aux horizons 2049, 2099, etc., qui ont été le plus largement reprises. D'où l'accent mis actuellement sur l'atténuation du réchauffement. Certes, l'adaptation devait être traitée par le groupe II, mais celui-ci s'est concentré sur l'évaluation des impacts. En dehors des chercheurs en sciences « dures », les macro-économistes ont acquis un poids important dans le GIEC, car aucun futur ne peut être modélisé sans perspectives en matiè-

re de démographie, de choix de production, de consommation, etc. L'appréhension de la problématique est donc délibérément planétaire.

Dès 1989, le changement climatique entre dans le champ politique, avec son inscription à l'ordre du jour de la réunion du G7 à Paris. A l'Assemblée générale des Nations Unies, il est présenté comme un « enjeu commun de l'humanité ». Une nouvelle étape est franchie avec la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), adoptée à Rio de Janeiro en 1992, laquelle reconnaît l'importance de la préservation du climat. Puis le Protocole de Kyoto, en 1997, fait de l'atténuation (du réchauffement climatique) un engagement juridique imposant aux pays

en même temps qu'un argument identitaire, l'occasion d'assumer la *pole position* environnementale de la planète. L'influence des écologistes et le profil énergétique de l'Europe expliquent son positionnement en faveur des politiques d'atténuation. La France et l'Allemagne jouent le rôle de locomotives en s'engageant sur des objectifs très ambitieux (réductions des émissions de 50 %, d'ici à 2050). En France, l'option de l'atténuation est facilitée par l'importance de la production d'électricité d'origine nucléaire, qui ne dégage pas de GES. En redonnant à ce secteur une virginité environnementale qu'il avait perdue après la catastrophe de Tchernobyl, cela permet de défendre les intérêts économiques de l'entreprise Areva. Par



© Danny Gys/REPORTERS-REA

« L'Europe y a vu une possibilité d'établir un leadership sur la scène internationale. S'appuyant sur sa bonne réputation en matière environnementale, elle s'est attachée à diffuser le principe de précaution et a joué un rôle majeur dans les négociations de Kyoto. » Conférence de presse de la Commission européenne sur l'énergie et le changement climatique. Bruxelles, 23 janvier 2008.

industrialisés des limites en matière d'émissions de GES (gaz à effet de serre). En 2008, 181 pays avaient ratifié ce Protocole, ce qui les place clairement dans une stratégie d'atténuation visant à « ne pas dépasser un certain seuil de dangerosité » (article 2).

L'Europe y a vu une possibilité d'établir un leadership sur la scène internationale. S'appuyant sur sa bonne réputation en matière environnementale, elle s'est attachée à diffuser le principe de précaution et a joué un rôle majeur dans les négociations de Kyoto. Plus tard, le retrait des Etats-Unis en 2001 lui a fourni,

ailleurs, la lutte contre le réchauffement climatique par le biais de politiques d'atténuation fournit une solution pour tous les humains, qui ne peut que plaire au pays de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Mais ni le GIEC, ni l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale), ni le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) n'ont la possibilité de faire appliquer universellement des décisions en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. D'ailleurs, de nombreuses voix s'élèvent, dans le monde entier, pour critiquer ce « langage du

Nord », en particulier dans les pays en développement, qui y voient une entrave majeure à leur développement, et tentent de se faire entendre en matière de transferts de technologie. Les pays producteurs de pétrole en profitent pour ne pas s'engager sur des objectifs de réduction. De toute façon, le démarrage difficile du marché international du carbone (du type Kyoto) a un effet démobilisateur. L'atténuation se heurte aux besoins accrus en énergie des pays émergents et à la volonté de ne pas entrer en récession, du fait de la décroissance qui pourrait l'accompagner. Enfin, même en Europe, sous couvert d'une unité qui n'est, en réalité, que de façade, les pays agissent en ordre dispersé. Leurs stratégies nationales d'indépendance énergétique conduisent à des choix non

partagés (France/Allemagne en ce qui concerne le nucléaire, accords bilatéraux avec Gazprom passés par des groupes pétroliers italiens ou allemands). Dans un contexte économique morose avec un fort taux de chômage, des stratégies à l'horizon de deux – voire trois ou quatre – générations apparaissent trop lointaines pour répondre aux attentes du moment.

Le succès de l'atténuation sur le plan des principes s'explique par le fait que la globalisation de la lutte contre l'effet de serre place l'humanité tout entière dans une position simpliste de responsable et de victime. Dans un tel cas de figure, les sociétés sont indifférenciées et les pays riches assument *a minima* leur responsabilité historique, tout en s'assurant de la pérennité de leur suprématie internationale, avec une aide, là encore, *a minima* allouée aux pays qui bien



© Jeremy Horner/PANOS-REA

« Quelques lieux emblématiques vont catalyser les discours sur les conséquences de la hausse du niveau marin sur des milieux naturels fragiles (les îles coralliennes) ou très peuplés (delta du Gange - Brahmapoutre)... » Le delta du Gange, Bangladesh, 1^{er} août 2003.

hausse du niveau marin sur des milieux naturels fragiles (les îles coralliennes) ou très peuplés (delta du Gange – Brahmapoutre) et sur la fonte de la banquise, qui met en péril la civilisation des Inuits. La peur ancestrale du « Déluge » met en lumière l'inégalité des humains face aux risques climatiques. Les plus exposés aux aléas climatiques et les plus pauvres sont les plus vulnérables. Cette prise de conscience s'est traduite par la création, à Marrakech, d'un Fonds spécial destiné à financer des actions dans les pays en développement (PED), une création complétée ensuite (en 2004 et 2005) par l'adoption du *Buenos Aires Programme of Work on Adaptation Response Measures*. Le montant – ridicule – de ce fonds (2) est de l'ordre de 600 millions d'euros. L'OCDE (depuis 2005) et le Fonds pour l'environnement mondial (géré

que n'ayant pas contribué à modifier l'atmosphère, doivent quand même participer à l'effort collectif. Avec ces stratégies, la planète est pensée comme un territoire, ce qu'elle n'est pas. Si elle est, certes, habitée et exploitée, elle est appropriée et administrée par de nombreuses structures aux intérêts divergents, ce qui entrave le développement d'une identité unique, d'une seule socialisation, qui permettraient l'instauration d'une réelle solidarité et d'une réelle culture de groupe.

Les vulnérabilités des différents lieux sont très hétérogènes

Progressivement, la mise en avant des conséquences du changement climatique va changer la donne. Quelques lieux emblématiques vont catalyser les discours sur les conséquences de la

par la Banque mondiale, avec le Programme de Nairobi et la Déclaration de Bali) insistent sur les incidences des changements climatiques, sur la vulnérabilité et l'importance de l'adaptation, et ils ont entrepris d'aider les PED à évaluer les impacts, leur vulnérabilité et les modalités de leur adaptation aux changements climatiques. Le Secrétaire général de l'Onu Ban Ki Moon l'a confirmé, le 29 septembre 2008, devant l'Assemblée générale des Nations Unies : « *Des pays tels que le Bangladesh, Cuba, la Jamaïque, Madagascar et les Philippines ont montré que des bâtiments bien conçus, une utilisation appropriée des terrains, une formation du public, une préparation des communautés et des systèmes d'alerte efficaces peuvent réduire l'impact des pires événements météorologiques* ». Cette re-découverte des lieux et des inégalités de vulnérabilité qui créent des risques, s'est ensuite propagée aux pays riches. Ils ont été aidés, en cela, par le rapport Stern, qui (en 2006) quantifie les surcoûts de l'adaptation en fonction de hausses possibles de la température. Les mesures d'adaptation pourraient coûter l'équivalent de 20 % de la performance économique mondiale. Pour maîtriser ces coûts, la communauté internationale doit se fixer des objectifs d'adaptation. Le fait d'agir dès maintenant permettrait des économies dans l'avenir. Ce rapport, bien que contesté, a donc mis l'adaptation sur le devant de la scène.

Le risque climatique, grâce aux vulnérabilités, redonne un caractère pluriel. Tant que l'action se réduisait à l'aléa, la solution était la même, pour tous... En 2004, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) met en avant la nécessité de disposer de stratégies d'adaptation aux niveaux européen, national, régional et local. L'Union européenne, dans son Livre vert, examine les éléments de la stratégie d'adaptation à toutes les échelles, car les effets du réchauffement varieront d'une région à l'autre, selon « la vulnérabilité physique, le niveau de développement socio-économique, la capacité d'adaptation de la population et du milieu naturel, les services de santé et les mécanismes de surveillance des catastrophes »... Les actions doivent être menées « au niveau le plus adapté », elles doivent être complémentaires et s'appuyer, pour cela, sur des partenariats. Les compétences sont réparties de manières très diverses, entre les États centraux et leurs régions, dans les différents pays de l'UE. Les répercussions des changements climatiques ne s'arrêtent pas aux frontières administratives : les changements urbains nécessitent de travailler à l'échelle des agglomérations ; les inondations, les pollutions fluviales – à l'échelle des bassins versants, etc. L'adaptation est, pour une large part, une question de cohérence politique entre des actions menées à des échelles différentes. Certes, l'Union européenne soutient des projets qui sont nécessairement territorialisés, mais leur contenu n'est pas complètement de son ressort.

La loi du marché impose à certains secteurs économiques des actions d'adaptation au changement cli-

matique. Toutes les entreprises sont vulnérables, puisque leurs établissements sont disséminés sur plusieurs territoires (la localisation de la matière première décide du lieu d'extraction, le bassin de main-d'œuvre du lieu de production, etc.). Mais elles cumulent leurs vulnérabilités avec celles du marché. En effet, si une grande entreprise est montrée du doigt (sur Internet, par exemple) au motif qu'elle ne respecte pas l'environnement, elle risque un boycott de ses produits par les consommateurs et la dégringolade de ses bénéfices. D'ailleurs, les entreprises, pour la plupart, affichent plus ou moins leur intérêt pour le développement durable (ainsi, Lafarge vante son partenariat avec WWF, tandis qu'Areva « fait du **développement durable** la clef de voûte de sa stratégie industrielle »). Ces annonces ne sont pas toujours incompatibles avec le recours à des paradis fiscaux, voire à des paradis « environnementaux », aux législations particulièrement tolérantes en matière de pollution. Parfois assimilables aux principes quantitatifs de la recette du « pâté d'alouette », ces engagements sont, souvent, des réponses aux exigences de certains clients, qui contraignent les entreprises à respecter l'environnement. Le secteur automobile pourrait en constituer un bon exemple, avec sa course « à mort » vers la voiture propre. La réactivité des entreprises, diverses de par leur taille, leur activité et leur volontarisme « vert », oblige à repenser la complémentarité entre atténuation et adaptation au changement climatique. Inventer un nouveau moteur qui émette moins de GES, c'est faire de « l'atténuation », et si ce moteur sert à actionner une pompe pour assécher un marais, c'est une action « d'adaptation »...

Progressivement, le principe d'actions d'adaptation a émergé, tout comme la prise de conscience que l'adaptation ne va pas de soi et qu'elle a besoin d'accompagnements (financier, administratif, etc.). Mais la manière analytique d'envisager les conséquences par thème (comme par exemple, celui de la biodiversité), par activité ou par filière (la viticulture, la gestion forestière, etc.), ne facilite pas les synthèses territorialisées.

L'adaptation territorialisée impose une approche intégrée

Le dispositif de « mise en adéquation » à la nouvelle donne intègre une acclimatation graduelle à la hausse de température et aux modifications des précipitations (rythmes, intensités, cumuls) et la nécessité d'une capacité à supporter des phénomènes extrêmes d'une amplitude jamais enregistrée, et donc difficiles à imaginer. L'aléa climatique n'est pas connu dès maintenant dans son intégralité, et il se modifie en permanence. L'adaptation ne peut donc se décliner qu'au pluriel. Comme le futur intègre des évolutions lentes et des événements brutaux, l'adaptation doit concilier des mesures actives anticipatoires, en réponse à l'évolution

attendue (des aménagements, par exemple) et des mesures réactionnelles correctives à prendre lors de la survenance de crises, d'événements « exceptionnels ». Ces mesures (publiques et privées) doivent être planifiées, afin d'en abaisser les coûts et de les rendre compatibles avec des intérêts collectifs. Cette projection dans le futur répond à des choix pour lesquels le savoir-faire existe, d'autant plus que les techniques ont évolué (la pelleuse a remplacé la pelle pour creuser des canaux, le bulldozer est plus efficace que le panier pour construire des digues, la pompe électrique s'est substituée au moulin à vent, pour évacuer de l'eau).

De plus, le changement n'aura pas seulement des impacts négatifs (canicule, pluies diluviennes, inondations dévastatrices, guerres de l'eau, réfugiés climatiques, etc.), contrairement à l'image catastrophiste que véhiculent les médias. Les revendications des gouvernements riverains de l'Arctique ont montré certains avantages économiques potentiels liés au réchauffement. Ces avantages existent presque partout, à condition de choisir de regarder « le verre à moitié plein » : diminution des besoins en chauffage, nouvelles aires attractives pour les touristes en été... S'acclimater signifie maximiser les bénéfiques : introduction de nouvelles cultures, de nouvelles espèces, élargissement des aires de répartition... Selon les parcelles, les types d'habitat, les fonctions, des actions plus ou moins volontaristes pourront être engagées (voir le tableau n°1). **Enfin, le changement climatique, s'il diminue la charge supportable par certains territoires, en libère d'autres ; il y a donc matière à repenser les blocages que de nombreuses autorités opposent d'ores et déjà aux déplacements de certaines populations.**

Seul un diagnostic territorial aboutissant à une gouvernance permet une prise en compte de tous les enjeux. Bien des crises sont simplifiées par la surdé-

termination du facteur climatique par rapport aux facteurs sociaux et politiques – un bon exemple en est l'épidémie de paludisme survenue en Ouganda en 1994 (3). Pour démêler l'écheveau des facteurs précurseurs, des facteurs aggravants et des facteurs déclenchants, il convient de prendre en considération plusieurs secteurs simultanément, en ayant une finalité plus large que le seul climat, à savoir celle du développement durable. Une mesure adoptée pour le climat est, en effet, susceptible d'accroître une autre forme de vulnérabilité d'un territoire ou contribuer à le disqualifier. La synthèse des enjeux concernant un territoire donné se traduit dans un projet collectif, porté par ceux qui y habitent, y travaillent, y circulent, y consomment... A chaque option retenue par le groupe, doivent répondre une décision collective et des investissements *ad hoc*. Au cours des siècles passés, ces choix successifs ont pu commander des actions opposées, sur un même territoire (par exemple, des décisions de poldérisation ou, au contraire, de dé-poldérisation). Toute l'Histoire montre que les adaptations ne peuvent être que temporaires et réversibles, sur le moyen terme et sur le long terme, parce que le monde évolue et qu'en conséquence, une solution d'aujourd'hui sera rendue obsolète par de nouvelles technologies, une démographie modifiée, etc. Le développement durable n'est pas écrit : il se construit et se reconstruit en permanence.

L'adaptation territorialisée passe par des processus de gouvernance déconcentrée

Lorsqu'une collectivité territoriale, y compris l'Etat, décide de mener à bien un projet d'aménagement et de développement sur son territoire, elle implique de

ATTITUDES	STRATÉGIES	EXEMPLES	TEMPS de mise en œuvre
FAIRE FACE	(-) Laisser faire ABANDONNER.	Polders ré-envahis par la mer, retour aux marais littoraux	Immédiat
	(+) Limiter les pertes PROTÉGER.	Rehausser les digues, bâtir des épis pour empêcher les inondations	De plusieurs mois à plusieurs années
PRÉVENIR	(-) Partager les pertes ASSURER.	Surtaxer partiellement, si le risque est élevé, mais mutualiser les pertes	Plusieurs années
	(+) Délocaliser hommes et activités DÉPLACER	Raser des maisons et reconstruire ailleurs	Plusieurs mois pour raser, plusieurs décennies pour restructurer
VALORISER	(-) Créer de nouvelles activités MUTER.	Cultiver la vigne en Normandie, au lieu des pommiers	Se réalise au fur et à mesure, avec, au plus, un décalage de plusieurs années
	(+) Augmenter les gains S'ENRICHIR.	Innover, Investir	De plusieurs années à plusieurs décennies

Tableau 1. Résumé des différentes stratégies d'acclimatation.

DÉCISION	CENTRALISÉE	DÉCENTRALISÉE
Problème	Connu, y compris ses solutions	Recadrer en contextualisant (lieu, histoire)
Méthodes de diagnostic	Modèles, virtuel	Concret, expérimentation
Moyens	Recherche de normes, de lois universelles	Raisonner sur des processus territorialisés spécifiques
Acteurs	Grandes instances inter- ou multinationales, Etats	Tous acteurs, y compris les <i>quidams</i>
Politique	Sectorielle	Intégrée (globale au sens français du terme)
Echelles	Planète, groupe d'Etats, Etats	Territoire pertinent
Processus	Technico-administratif	Concertation/acceptation par gouvernance
Objectifs	Survie de la planète, survie de l'humanité	« Viabilité » de chaque territoire, vivre ensemble
Pas temporel	Horizons lointains (2100) pouvant se rapprocher (2030)	Horizon proche, pouvant inclure des perspectives plus lointaines
Caractéristiques des actions	Résultats invisibles par un individu, le plus souvent irréversibles, quelles que soient les innovations	Résultats visibles et souvent réversibles avec les évolutions techniques, démographiques, etc.

Tableau 2. Résumé des deux pôles de méthodologie de la décision.

multiples acteurs, qui disposent d'une boîte à outils comprenant :

- ✓ l'incitation, qui passe par la fiscalisation décrétée ou votée par les Etats, les régions, les collectivités territoriales, et par l'éducation (que prodiguent l'Etat, les collectivités, les ONG, les enseignants, les citoyens, les médias) ;
- ✓ la réglementation, avec l'État et les collectivités territoriales, qui fixent des politiques publiques au moyen de documents de zonage (opposables ou non), tels que les PADD (plans d'aménagement et de développement durable), les PPR (plans de prévention des risques) et les PLU (plans locaux d'urbanisme) ;
- ✓ l'innovation, grâce aux chercheurs, aux inventeurs, aux *managers* d'entreprises et aux ingénieurs, qui apportent des réponses à la satisfaction de nouveaux besoins ou développent des processus plus « économes », plus « écologiques », etc. ;
- ✓ la réparation, dont les acteurs majeurs sont les employés des assurances, mais aussi les entreprises, dont les interventions impliquent les ouvriers comme les directeurs, en passant par les commerciaux, les ingénieurs, etc. ;
- ✓ la gestion de crise relève, quant à elle, du maire, du préfet de département, du préfet de zone et de région (plan ORSEC), du ministre de l'Intérieur (prise d'arrêtés reconnaissant un état de catastrophe naturelle), des services opérationnels permanents, tels que les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), les services médicaux d'urgence, les médias, les ONG locales et, enfin, des citoyens (résidents, commerçants, touristes, employés non résidents, etc.).

La mobilisation efficace d'acteurs de cultures aussi différentes est une affaire de reconnaissance d'autrui en tant qu'acteur, d'écoute réciproque, de contro-

verses, de conflits, d'arbitrages, bref : de gouvernance. L'environnement joue un rôle « d'avant-garde » dans la modernisation des formes de démocratie, puisque coexistent des modes d'intervention traditionnels de l'État – de type *command and control* (interventions, réglementation, sanction) et des formes de participation à géométrie variable, selon la nature des problèmes en jeu et les contextes (voir le tableau n° 2). Construire des passerelles entre des univers qui ont tendance à s'ignorer suppose de replacer le citoyen et l'entreprise au cœur du système de décision, par l'adoption d'une procédure multi-acteurs décentralisée. Cela requiert un long apprentissage réciproque : de nombreux échanges, parfois conflictuels, des allers et retours sont nécessaires, avant d'arrêter un choix, quel qu'il soit. La lenteur du processus est compensée par son caractère motivant et son efficacité. De toute façon, aucune adaptation « durable » ne saurait reposer sur des décisions prises dans l'urgence. Si la recherche du consensus est souhaitable, elle n'exclut d'ailleurs pas, *in fine*, un arbitrage. L'approche territorialisée permet d'intégrer tous les objectifs, en recherchant des synergies et des compromis conjuguant entre eux non seulement des objectifs d'adaptation, mais aussi des objectifs de réduction des dépendances au moyen de la valorisation des ressources locales et d'économies, d'améliorations de l'environnement nécessaires au mieux-être, etc., qui ressortissent à l'action d'atténuation, voire à certains objectifs moraux (tels que le respect de la nature et le respect d'autrui) (voir le tableau 2).

Le passage par la territorialisation est donc obligatoire ; la décision d'action y gagne en objectivité, en croisant les subjectivités de chacun. Elle est légitimée par la délibération de tous, alors que les solutions « parachutées » peuvent être mal adaptées au contexte local, voire rejetées, faute d'être comprises. Ce sont

donc les liens entre des niveaux imbriqués les uns dans les autres qui importent. En Europe, les méthodologies de décision sont plus ou moins décentralisées. Par exemple, la culture du risque existe depuis plusieurs siècles aux Pays-Bas, où le maintien d'un haut niveau de vie sur un territoire exigu a supposé de partager la responsabilité d'un effort concerté et gigantesque. Dans d'autres pays, ces savoirs et ces savoir-faire n'existent que régionalement, pour certains risques localisés (avalanches en montagne, inondations, envasement de fond de baie côtière, etc.).

Conclusion générale

Les problèmes environnementaux qui se posent aux sociétés ne ressemblent pas aux problèmes de mathématiques ou de physique ayant une solution unique. En sciences sociales, certaines solutions qui rencontrent des obstacles dans leur application, peuvent aggraver le problème, au lieu de contribuer à le résoudre. Plutôt que de chercher LA solution, il est nécessaire d'explorer le problème souvent mal posé, afin de le reformuler : ici, il convient de « s'adapter » au changement climatique, de « vivre avec », et non de « lutter contre ».

Face au changement, envisager que tous les individus et tous les groupes humains ont et auront un comportement vertueux relèverait de l'utopie, en l'absence de toute instance mondiale coercitive. Moins ambitieuse, l'adaptation implique chacun dans son propre voisinage immédiat, dans son territoire. Elle se construit à partir d'une conciliation entre des égocentrismes multiples. Pragmatique, elle envisage les individus et les groupes sociaux tels qu'ils sont, y compris avec leur syndrome « NIMBY » (« *Not in my Backyard !* », « Pas dans mon jardin ! »). Les micro-acteurs participent donc de manière consciente à une macro-action de réduction du risque futur.

Cette action locale n'exclut en rien la solidarité envers les pays pauvres, ni envers les régions les plus exposées. La justice sociale impose des transferts de technologies, des transferts de capitaux, etc. (même si les pays riches ont déjà bien du mal à financer l'objectif du millénaire, consistant à réduire de moitié la pauvreté dans le monde...).

Notes

* Université Paris Panthéon Sorbonne, UMR CNRS ENEC.

(1) Années 1990, 1995, 2001, 2007.

(2) A comparer aux 470 milliards d'euros consacrés par le Gouvernement allemand au sauvetage de ses banques, aux 360 milliards en France, aux 200 milliards aux Pays-Bas ou aux 200 milliards en Italie, etc.

(3) Alors que la température est restée stable, l'émigration de populations fuyant les massacres du Rwanda a conduit à défricher, puis à cultiver des fonds de vallée autrefois occupés par des marais à papyrus. Comme ces derniers empêchaient le renouvellement des moustiques, la malaria n'y sévissait pas,

faute de vecteur du parasite pathogène ; ce n'est donc pas le changement climatique qui a élargi l'aire de répartition de cette maladie, dans cette région du monde.

Bibliographie

ARNOULD (Paul), *Entreprises et développement durable : une relation ambiguë*, *La Revue des Deux Mondes : Le développement durable, une idéologie ?* 2007.

BREDIF (Hervé), *La qualité comme moyen de repenser le développement durable d'un territoire*, *Espaces-temps*, 2008. <http://espacestemp.net/document5213.html>

BRÉDIF (Hervé), 1999, *Le vivant, les hommes et le territoire*, *Essai de bio-géopolitique*, thèse de doctorat, deux tomes, 2004.

BADIE (Bertrand), *Un monde sans souveraineté*, Fayard, 306 p., 1999.

DAHAN DALMEDICO (Amy) & GUILLEMOT (Hélène), *Changement climatique : Dynamiques scientifiques, expertise, enjeux géopolitiques*, *ScienceDirect*, 21 p., 2006. http://math.unipa.it/~grim/dott_HD_MphCh/Dahan_Changement%20climatique_06.pdf

DENIS (Benjamin), *La gouvernance mondiale de la préservation de l'environnement : acteurs non étatiques et processus politique internationale lié au réchauffement de la planète*, *Cahiers d'anthropologie du droit*, pp. 66-122, 2005.

GODARD (Olivier) & HOMMEL (Thierry), *Les multinationales, un enjeu stratégique pour l'environnement et le développement durable ?*, *Revue internationale et stratégique* – 4 N°60, pp. 101-112, 2005.

LAMARRE (Denis), *Climat et risques, nouvelles approches*, 2008, Lavoisier, 170 p., 2008.

LEFEVRE (Mathias), *Les firmes multinationales face au risque climatique : sauver le capital en sauvant la terre*, *Vertigo*, vol. 5, n°2, 13 p., 2004. http://www.vertigo.uqam.ca/vol5no2/art6vol5no2/vertigovol5no2_lefevre.pdf.

ROQUEPLO (Philippe), *L'effet de serre est-il politiquement gérable ?*, *Futuribles*, n°224, pp.17-32, 1997.

SMITH (Joel), BHATTI (Neeloo), MENZHULIN (Gennady), BENIOFF (Ron), BUDYKO (Mikhail), CAMPOS (Max), JALLOW (Bubu) & RIJSBERMAN (Franck), *Adapting to climate change – assessments and issues*, Springer, 476 p., 1996.

VALANTIN (Jean-Michel), *Menaces climatiques sur l'ordre mondial*, *Lignes de repères*, 158 p., 2005.